



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 35480

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les risques inhérents au changement des règles d'urbanisme inclus dans la nouvelle loi LME. Les possibilités d'installation hors procédure d'autorisation pourraient ainsi conduire à une dévalorisation des fonds de commerce si la libéralisation des surfaces se fait de manière anarchique. Or personne n'aurait intérêt à voir se développer des « bidonvilles commerciaux », notamment aux abords des grandes villes. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour prévenir ces risques, avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35480

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)